

MAIRIE D'AZAS



31380

PROCES VERBAL

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 12 mars 2014

Présents : Odon de Pins, JR Baudé, Marie-Th Lacourt, Michel Fassier, Isa Collet, Jean-Claude Ségur, Yves Tottolo et Roger Lucido.

Excusés : Magalie Bessière qui donne procuration à Jean-René Baudé, Loïc Testa et Bruno Touret.

Le quorum est atteint. Votants = 9.

Mme Averseng, secrétaire de mairie assiste au conseil.

Du public, plus nombreux que d'habitude, assiste également au conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Odon de Pins en l'absence de Magalie Bessiere.

Rappel de l'ordre du jour par le Maire.

Lecture du compte-rendu du conseil précédent du 11/12/13 et approbation de celui-ci en l'état à l'unanimité.

1-1-2014 Délibération : Adoption des comptes administratifs 2013 de la Commune et du CCAS.

Michel Fassier commente les comptes de la Commune récapitulés dans les 2 tableaux ci-dessous. Il indique au Conseil que pour la Commune l'excédent de fonctionnement 2013 s'élève à + 36 141, 80 €. Ce montant cumulé à la somme des reports positifs antérieurs aboutit à un résultat global de 129808, 26 € à affecter. Quant au solde d'investissement pour 2013 complété des « Restes à Réaliser », il s'élève à + 63 557, 87 €, soit une absence de besoin de financement car les recettes ont été supérieures aux dépenses. En fait, c'est l'emprunt de 145 000 € adossé à l'atelier municipal qui est à l'origine de cet excédent prévu aussi pour financer prochainement une acquisition foncière.

Pour le CCAS qui ne comporte qu'un budget de fonctionnement et peu d'opérations, le résultat cumulé à affecter s'élève à + 2 031, 41 €

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil ainsi informé et après quelques questions adopte les comptes administratifs 2013 de la Commune et du CCAS **tenus par la Municipalité** à l'unanimité des votants.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2013
RESULTATS

	Dépenses			Recettes			
	Prévision budget primitif	Réalisation 2013	Ecart	Prévision budget primitif	Réalisation 2013	Ecart	
011							70
Charges à caractère général	133160	125906,18	7 253,82	48090	46642,58	-1 447,42	Produits des services
012							73
Personnel	167440	159277,14	8 162,86	177259	176441,28	-817,72	Impôts et taxes
65							74
Autres charges gestion courante	40587	35394,09	5 192,91	85371	90161	4 790,00	Dotations
66							75+76
Charges financières	7710	4201,74	3 508,26	38987	7099,73	-31 887,27	Autres produits
Provision Nicco	43356,55	0		42000	40576,36	-1 423,64	013 Atténuation de charges
Total	(2) 392253,55	(1) 324779,15	(3) 67 474,40	(2) 391707	(1) 360920,95	(3) -30 786,05	
Provision Nicco							Nicco
Virement possible au budget investissement 2014	93119,91 (3)	129808,26 (3)		93666,46	93666,46		R002 Report fonctionnement 2012
Total Budget fonctionnement	485373,46	454587,41		485373,46	454587,41		

(1) Résultat de l'année 360920,95 - 324779,15 = 36141,8

(2) Pour une prévision de 391707 - 392253,55 = -546,55

(3) Résultat Vt de l'année 93119,91+67474,4-30786,05 = 129808,26

MAIRIE AZAS**BUDGET INVESTISSEMENT 2013**
RESULTATS

	Dépenses			Recettes		
	Prévision	Réalisation	R à R sur 2014	Prévision	Réalisation	R à R sur 2014
21						
Installations	9600	3513,84	0			1068
Mobilier				101801,26	101801,26	Affectation Solde Fonct. 2012
Non individualisé	2500	1326,5	0			
231				243535,88	43336,76	151814,23 13 -Subventions
Immos	611071,9	345241,02	68111,89			
Corporelles						
Divers sans subvention	92216,3	29857,78	52416,69	49707	47765,71	10 Dotations
16 Emprunt/Dettes				11207	11037,24	FCTVA
Remboursement	22700	18102,8		38500	36728,47	TLE
en capital						
Provisions	21600			179113,72	145000	Emprunt
D001						R 001
Report solde en besoin	0	0		92410,43	92410,43	Report solde en exce. Invest. 2012
Invest. 2012						
	759688,2	398041,94	120528,58	666568,29	430314,16	151814,23
		(4)			(4)	
Report sur 2014		120528,58			151814,23	
Restes à réaliser		(5)			(5)	
				93119,91		Déficit Invest.2013 pris sur Fonct.2013
				-63557,87		Excédent d'Investis.2013
Total Budget	759688,2	518570,52		759688,2	518570,52	
Investissement						
Solde d'exécution d'invest.2013 en excédent de financement				(4) R001 = 430314,16 - 398041,94 =	32272,22	R001/2014
Solde des restes à réaliser 2013 en excédent de financement				(5) E = 151814,23 - 120528,58 =	31285,65	
Report sur budget Fonct 2014				R002 = 129808,26	129808,26	R002/2014

1-2-2014 Délibération : Vote des comptes de gestion 2013 de la Commune et du CCAS.

Ces comptes sont tenus symétriquement par le Percepteur, M. Laurent Bailly, notre trésorier. Leur rapprochement avec nos comptes administratifs montre qu'ils sont en tous points et au centime d'euro près identiques. Cela revient en quelque sorte à une certification de nos propres comptes. Le Maire propose donc de voter ces comptes de gestion sans réserve particulière.

Mis aux voix, ces deux comptes de gestion pour la Commune et le CCAS, sont adoptés à l'unanimité des votants.

1-3-2014 Délibération : Affectation des résultats 2013 des comptes administratifs de la Commune et du CCAS.

Le Maire, sur proposition de Michel Fassier et en l'absence de besoin de financement pour la Commune comme pour le CCAS propose d'affecter la totalité de chacun des 2 résultats en report de fonctionnement de début d'exercice 2014. Voir sur les délibérations respectives ci-dessous l'origine des fonds et l'affectation de ces derniers.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des votants adopte l'affectation des résultats 2013 comme proposée.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 36 141.80 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 93 666.46 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 129 808.26 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 32 272.22 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 31 285.65 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 129 808.26 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 129 808.26 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : 145 000.00 € ,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE DU CCAS

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		379.45 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		1 651.96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		2 031.41 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		2 031.41 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	2 031.41 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		2 031.41 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

1-4-2014 Délibération : CCTA – Adoption des statuts actualisés de la Communauté de Communes Tarn-Agout.

Suite à la fusion de la CCTA avec le SESCOAL + Roquevidal, passage de 12 à 22 communes avec 38 délégués, il convient de réactualiser les statuts pour les harmoniser, de mettre à jour le transfert des compétences à la nouvelle CCTA et de redéfinir la représentation des communes au sein du conseil communautaire. Voir textes complets de la délibération et des statuts ainsi actualisés.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte les nouveaux statuts actualisés de la CCTA.

1-5-2014 Délibération : Travaux d'éclairage public Route de St-Sulpice (devis du SDEHG).

Suite à la pétition des riverains de la route de St-Sulpice pour réclamer l'éclairage public le long de la voie qui s'est urbanisée peu à peu, la mairie a demandé au SDEHG le 9 avril 2013 un devis en même temps que la meilleure subvention possible pour en mesurer le coût financier et décider d'y répondre favorablement ou non. M. Jean-René Baudé fait état de la réponse du SDEHG. Le projet consiste en la pose de 15 luminaires « basse consommation » sur le côté droit de la voie en sortant d'Azas. Le coût total s'élèverait à 34 265 € TTC et la part du financement restant à la charge de la Commune, subventions déduites, serait de 9 923 €. M. Baudé précise qu'il convient de se prononcer maintenant selon le SDEHG pour que cette opération soit inscrite dans sa programmation 2014, sinon l'opération sera différée d'un an, voire peut-être deux.

Où l'exposé de M. Baudé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de répondre favorablement à la proposition de devis du SDEHG étant donnée la bonne subvention obtenue.

1-6-2014 Délibération : Prestation de service relai fourrière pour animaux et renouvellement de la convention avec l'association « Les Temps Orageux ».

Le Maire rappelle que depuis déjà quelques années Azas ainsi que bon nombre de communes de la CCTA ont passé une convention avec l'association « les temps orageux » pour la capture des animaux domestiques errants (chiens, chats, etc) laissés à l'abandon par leur propriétaire. Le Maire rappelle aussi que la divagation des animaux est interdite car elle crée des nuisances aux personnes (morsures), aux élevages (poules, agneaux), au gibier et aux autres animaux domestiques dont ils s'approprient la gamelle. Les animaux sont capturés, vaccinés, conservés quelques jours puis remis à la SPA du Garric où les propriétaires peuvent encore les récupérer **après s'être acquittés auprès de la mairie d'Azas du paiement de 100 € les jours de capture ouvrés ou de 150 € les jours de capture fériés ou WE**. Ces montants représentent pratiquement le prix coûtant facturé à la Commune par « Les Temps Orageux ». Le Maire sollicite du Conseil son accord pour le renouvellement de la convention avec l'association ainsi que pour le tarif à demander au propriétaire désireux de récupérer son animal.

Accord du Conseil à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES :

1 - PLU : Compte-rendu de la réunion publique du 11/12/13 :

Le Maire indique à la réunion publique que le projet de PLU pour Azas arrêté le 24 avril 2013 et présenté au Préfet a reçu un **avis défavorable** après instruction par ses services (DDT). Seule, d'ailleurs, la DDT parmi l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA), SCOT, Communes limitrophes, CCTA, Réseaux, CG31, ... a émis un avis défavorable. Cela a pour conséquence d'obliger la Commune à corriger sa copie.

Le Maire fait projeter au mur le courrier du Préfet reprenant les principales raisons motivant son avis défavorable. Le Maire commente ces diverses raisons, expliquant qu'il n'y a pas d'autres choix que de s'y conformer. De quelles raisons s'agit-il ?

La densité moyenne de logements/Ha recalculée par la DDT prévue dans notre projet est de 8, or il faut qu'elle soit au minimum de 12 selon la DDT qui, en l'absence de Scot du Vaurais approuvé nous assimile aux règles du SCOT le plus proche : Scot Nord Toulousain extrêmement urbain. Depuis la loi Grenelle, le mot d'ordre étant désormais de densifier y compris à la campagne.

L'échéance à 20 ans pourtant calquée sur celle de notre SCOT en cours d'élaboration est considérée par la DDT comme trop éloignée. Elle sera ramenée à 15 ans. Nous considérons au contraire qu'une échéance à long terme avait le mérite de fixer un cap. Une échéance trop courte comportant le risque d'un changement d'orientation d'aménagement trop fréquent (en zig-zag). Le Maire fait remarquer à cet égard que le POS actuel que le PLU est destiné à remplacer date de janvier 1995, soit 19 ans d'ancienneté sans modification.

Les zones AUo sont injustifiées selon la DDT. Elles seront donc supprimées et l'ensemble du projet sera réduit proportionnellement dans ses données chiffrées. Les élus regrettent l'abandon de ces zones AUo car, bien que inconstructibles, elles ont le mérite d'afficher clairement les intentions d'urbanisation future.

Les zonages Ae des exploitations agricoles en zone A et A1 sont considérés comme surdimensionnés débordant trop largement le bâti existant. Ces zonages sont calqués sur l'espace de vie existant que se sont attribués autour de chez eux les propriétaires. Ces zonages Ae et A1 ont été obtenus par superposition au cadastre de la photo aérienne de la commune. Nous n'envisageons pas malgré tout de modifier ces zonages ; cela reviendrait à exiger des gens concernés qu'ils reviennent en deçà des haies ou murs de clôture dont ils jouissent actuellement.

La DDT enfin estime insuffisamment justifiée **« l'extension » de la zone artisanale Ux** au Sud de la Commune étant donné le projet des Portes du Tarn. En fait, il ne s'agit pas d'une extension mais de la reprise à l'identique de la surface Uf prévue à cet effet dans le POS. Elle est destinée à accueillir du petit artisanat de proximité sans commune mesure avec les grandes entreprises que se propose d'héberger le site des Portes du Tarn. Elle peut aussi permettre à l'artisanat incarcéré dans le village de se délocaliser. Elle sera maintenue.

Le Maire passe ensuite la parole au Cabinet SIGEH en la personne de Mme Decosterd qui présente son projet de Schéma Communal d'Assainissement, partie intégrale du PLU. Le relevé topographique ainsi que l'observation de l'écoulement naturel des eaux pluviales suggèrent 2 positionnements possibles pour une station d'épuration (STEP). En effet l'assainissement collectif du vieux village aggloméré en habitat mitoyen et sans jardin, actuellement en fosses étanches, apparaît comme **prioritaire** aux élus. Selon le Cabinet SIGEH, pour localiser la STEP on peut s'orienter vers le bas de la Côte de Sansou, le bas de la côte du lavoir ou encore vers la

rue de l'école en poursuivant le réseau le long de la rue de la mairie pour traverser le carrefour du marronnier et s'arrêter quelque part dans le creux entre le Chemin de Pramadel et la route de St-Sulpice. La municipalité opterait plutôt pour une simple « roselière » végétalisée vers le bas de la côte du lavoir avec le ruisseau pour exutoire des eaux épurées, solution la moins éloignée du village, la moins coûteuse et jugée la plus pertinente en terme de nuisances puisque non constructible par destination alors que la solution « Pramadel », en sol de boubène avec horizon imperméable peu profond, est plus éloignée et comporte, hélas, l'inconvénient majeur de se situer non pas à proximité d'un ruisseau mais d'un fossé à sec plus de 8 mois sur 12 dans l'année.

Le lotissement de « La Marche » n'a pour but que le financement de la STEP par le lotisseur ainsi que la prise en charge du réseau allant du « point noir » de La Nauze à la STEP et du Village au Lavoir (point de jonction).

Mme Decosterd montre enfin que le réseau issu du Communal pourra difficilement échapper à un système de relevage quelle que soit la solution adoptée.

La parole est donnée à l'auditoire :

M. Jérôme Astruc demande qu'on revienne sur le PLU plutôt que de « s'égarer » sur le schéma communal d'assainissement (SCA).

Le Maire rappelle qu'à l'exception des corrections à apporter réclamées par la DDT (voir ci-dessus) le projet de PLU présenté sur le site de la Commune et lors des 2 réunions publiques antérieures n'a pas changé. **Il peut donc s'y référer.** Le Maire rappelle alors les fondements du PLU et son orientation générale :

La rue principale (D22f) qui traverse le village d'Est en Ouest est une ligne de partage des eaux. Il y a également une légère pente descendante depuis l'église vers La Vierge. Le PLU comme le POS reprend à son compte la protection de la vue que l'on a sur le village en venant de Montpitol. Pour cela le demi-cercle Sud sera conservé non constructible. La partie constructible s'inscrit donc dans le demi-cercle nord depuis la route de Garrigues jusqu'au Chemin de Pramadel en englobant la route de Lugan, le Chemin de Bellegarde et la route de St-Sulpice. En dehors du site de La Marche nouvellement ouvert à la construction pour des raisons de financement (voir plus haut), le PLU n'ouvre pas de nouvelles zones. Il reprend quasi à l'identique le zonage constructible du POS (**zonage aujourd'hui admis et acquis depuis 1995**) à ceci près qu'au lieu de proposer du pavillonnaire partout, le PLU, **contraint à la densification par la loi Grenelle**, propose une urbanisation en habitat mitoyen sous forme de rue dans la continuité du village vers l'église actuellement isolée du bourg et le long du Chemin des Rendez-vous. Le grand carré compris entre l'école, la mairie et la Ronde du Castelfort reste lotissable **comme auparavant**.

Mme Brigitte Touret réitère sa désapprobation de voir constructible la zone le long de la grand-rue vers « le Moulin » en face de l'église. Le Maire prend acte de sa désapprobation, souligne encore une fois que cette zone est constructible depuis 95, que cette mesure s'intègre parfaitement dans l'esprit de densification de la loi Grenelle et qu'en matière de volumétrie du futur bâti et d'esthétique de construction le PLU est l'instrument parfait grâce à son règlement pour imposer toute la **qualité** nécessaire en terme d'homogénéité avec les lieux avoisinants.

Mme Geneviève Got exprime son inquiétude de voir passer le réseau d'assainissement collectif dans la rue principale. Intervention suivie de quelques applaudissements. Le Maire répond qu'on ne peut pas à la fois réclamer l'assainissement collectif et ne pas souhaiter voir passer le réseau devant chez soi.

M. Jean-René Baudé, 1^{er} adjoint prend la parole pour compléter ici ou là les dires du Maire sur certains points ...

Les questions de la salle étant épuisées, la séance est levée vers minuit après que le Maire ait remercié le Cabinet SIGEH et les participants.

2 - Elections municipales : Organisation du bureau de vote.

Le Maire revient sur les caractéristiques du mode de scrutin des communes de moins de 1000 habitants, sur la définition du panachage et les nouveautés 2014 comme l'obligation de se présenter désormais au bureau de vote avec au moins une pièce d'identité. Il mobilise bien sûr l'ensemble des conseillers municipaux les dimanches 23 et 30 mars prochains pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement. Il profite de ce que des représentants de toutes les listes en compétition assistent au conseil pour leur proposer de participer et les invite à lui indiquer pour lundi 17 mars au plus tard les noms de personnes désireuses de s'impliquer dans le bon déroulement du scrutin. Il en résulte au final le tableau récapitulatif des participants et des permanences suivant (établi le 18/03) :

MAIRIE D'AZAS



31380

ELECTIONS MUNICIPALES

SCRUTIN DES 23 ET 30 MARS 2014

PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE

BUREAU :

Président : Odon de PINS (06 87 50 23 38) ;

Membres : Jérôme Astruc ; Gérard Rouineau ; Jean-René Baudé.

Secrétaire : Roger LUCIDO

Ouverture : 8 heures

<i>ASSESEURS</i>	<i>1^{er} TOUR</i>	<i>2^{ème} TOUR</i>
<i>8 heures - 10 heures</i>	Yves Tottolo Roger Lucido Noël Graniti	Yves Tottolo Roger Lucido Noël Graniti
<i>10 heures - 12 heures</i>	Odon de Pins Jean-René Baudé Christine Antonsanti	Magalie Bessiere Jean-René Baudé Loïc Testa
<i>12 heures - 14 heures</i>	Isabelle Collet Jean-Claude Ségur Matthieu Tellier	Isabelle Collet Jean-Claude Ségur Christine Antonsanti
<i>14 heures - 16 heures</i>	Michel Fassier Arlette Lucido Marion Joubert	Michel Fassier Stéphanie Ruiter Arlette Lucido
<i>16 heures - 18 heures</i>	Marie-Thérèse Lacourt Magalie Bessiere Valérie Gay	Marie-Thérèse Lacourt Bruno Touret Virginie Fabre

Clôture : 18 heures

Formation des paquets de dix enveloppes : A.Raynaud ; D.Charlot ; L.Sicart ; M.Joubert ; S.Raina ; Patricia Bruno.

SCRUTATEURS : Dépouillement : J-Claude Ségur et Yves Tottolo ; Contrôle : Marie-Thérèse Lacourt

POINTEURS :	Gérard Rouineau	André Raynaud	Daniel Réghénaz
	Delphine Charlot	Marion Joubert	Patricia Bruno
	Serge Raina	Cyril Jourdes	Laurence Sicart

BULLETINS NULS : Michel Fassier (agrafage, classement et comptage)

MAIRIE D'AZAS



31380

ELECTIONS MUNICIPALES

SCRUTIN DES 23 ET 30 MARS 2014

PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE (A compléter pour 2^{ème} tour)

BUREAU : Président : Odon de PINS (06 87 50 23 38) ; Membres : Jérôme Astruc ; Gérard Rouineau ; Jean-René Baudé., Secrétaire : Roger LUCIDO Ouverture : 8 heures

<i>ASSESSEURS</i>	<i>1^{er} TOUR</i>	<i>2^{ème} TOUR</i>
<i>8 heures - 10 heures</i>	Yves Tottolo Roger Lucido Noël Graniti	Jean-Claude Ségur Roger Lucido Noël Graniti
<i>10 heures - 12 heures</i>	Odon de Pins Jean-René Baudé Christine Antonsanti	Odon de Pins Jean-René Baudé Yves Tottolo
<i>12 heures - 14 heures</i>	Isabelle Collet Jean-Claude Ségur Matthieu Tellier	Isabelle Collet
<i>14 heures - 16 heures</i>	Michel Fassier Arlette Lucido Marion Joubert	Michel Fassier Stéphanie Ruitier
<i>16 heures - 18 heures</i>	Marie-Thérèse Lacourt Magalie Bessiere Valérie Gay	Marie-Thérèse Lacourt Benoît Fauré Virginie Fabre

Délégués du liste : RAYNAUD André, REGHENAZ Daniel

Clôture : 18 heures

Formation des paquets de dix enveloppes : A.Raynaud ; D.Charlot ; L.Sicart ; M.Joubert ; S.Raina ; Patricia Bruno.

SCRUTATEURS : Dépouillement : J-Claude Ségur et Yves Tottolo ; Contrôle : Marie-Thérèse Lacourt

POINTEURS :	Gérard Rouineau	André Raynaud	Daniel Réghénaz
	Delphine Charlot	Marion Joubert	Patricia Bruno
	Serge Raina	Richard Martin	Laurence Sicart

BULLETINS NULS : Michel Fassier (agrafage, classement et comptage)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire sortant dont c'est le dernier conseil procède aux remerciements individuels et **très sincères** de chacun des membres de son équipe. Le Maire, 1^{er} témoin de leurs actions respectives, affirme que chacun ne pouvant prétendre avoir TOUT bien fait a fait de son mieux et cela sans aucun doute. Un hommage particulier est rendu à Mme Françoise Averseng, notre secrétaire de mairie récemment promue au grade de « Rédacteur Territorial », et les remerciements que lui adressa le Maire furent également un moment d'émotion tangible et générale.

La séance du conseil municipal du 12/03/2014 est ensuite levée vers 23H45.

M. O. de PINS	M. JR BAUDÉ	Mme MT LACOURT	M.M FASSIER	M. JC SEGUR	M. R LUCIDO
M. B. TOURET Excusé	M. L. TESTA Excusé	Mme I. COLLET	Mme Mag. BESSIERE Excusée (A donné procuration à JR BAUDÉ)	M. Y. TOTTOLO	